

Côté Environnement...

Une campagne de régularisation de la population de pigeons a eu lieu en fin d'année, 485 pigeons ont ainsi été piégés autour de la minoterie et de l'abbatiale. 8 ragondins ont été éliminés près de la station d'épuration.

La prochaine campagne de stérilisation de chats errants interviendra courant mars, merci de vous manifester auprès de la mairie pour en signaler la présence.

Rappel : nous ne stérilisons pas les chats domestiqués !

Côté Associations...

Communiqué de presse du 24 février 2020
Joëlle Léandre « Affamée »
au cinéma Le Paris le mercredi 4 mars à 15h30

Réalisation Christian Pouget et Antoine Traverson
 Co-production 1001 Productions et Vià Occitanie, avec le soutien du CNC

Rencontre avec Joëlle Léandre autour de son œuvre manifeste, "Can you bear me ?", portrait de la contrebassiste engagée à travers sa composition pour dix musiciens improvisateurs, évocation poétique et découverte de sa source d'inspiration existentielle.

Joëlle Léandre est une musicienne française née le 12 septembre 1951 à Aix-en-Provence, issue du conservatoire national supérieur de musique de Paris, contrebassiste, vocaliste, compositrice de rayonnement international actuellement en activité dont le spectre musical est extrêmement large : la musique improvisée en général (le jazz en étant un cas particulier: elle a collaboré avec certains de ses plus grands représentants dans les courants d'avant garde, Anthony Braxton, Derek Bailey, Barre Philips, Evan Parker, John Zorn, Steve Lacy etc.), la musique contemporaine (avec les rapports privilégiés qu'elle a eu avec quelques uns des plus grands compositeurs occidentaux de la fin du 20ème siècle et la création d'œuvres qu'ils lui ont dédié: John Cage, Giacinto Scelsi, Philippe Hersant, Morton Feldman, Betsy Jolas etc...) et avec 2 ensembles emblématiques (AIC et 2E2M), la danse contemporaine, la composition, le théâtre, la réalisation de performances multidisciplinaires, l'enseignement de la composition et de l'improvisation.

Organisé par Souillac en jazz, en partenariat avec les écoles de musique et de danse, clubs de théâtre et chorales et en présence du réalisateur Christian Pouget.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique pour la création de deux centrales photovoltaïques au sol, l'une sur le territoire de la commune de Souillac, l'autre sur le territoire de la commune de Lachapelle-Auzac.

Par arrêté n°E-2020-34 du 3 février 2020, une enquête publique unique est prescrite **du mardi 3 mars 2020 à 9h au jeudi 2 avril 2020 à 17h30 inclus.**

Commissaire enquêteur : Monsieur Jean-Guy GENDRAS
 Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique sont consultables :

- sur le site internet des services de l'Etat du Lot : <http://www.lot.gouv/parcs-photovoltaïques-souillac-et-lachapelle-auzac-a12728.html>.

- sur support papier, en mairies de Souillac et Lachapelle-Auzac. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

- sur un poste informatique, sur rendez-vous, à la direction départementale des territoires (DDT) du Lot à Cahors.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Souillac comme suit :

- **mardi 3 mars 2020 de 9h à 12h**
- **mardi 24 mars 2020 de 14h30 à 17h30**
- **jeudi 2 avril 2020 de 14h30 à 17h30**

Infos utiles...

- **Musée de l'Automate :** réouverture le 1er avril 2020. Ouvert du mardi au dimanche inclus, de 14h à 18h. Renseignements et réservations au **05.65.37.07.07**. Accueil des groupes sur réservation d'avril à octobre, de préférence le matin.

- **Office de tourisme Souillac :** réouverture le 1er avril 2020. Ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. Renseignements au 05.65.33.22.00 / www.vallee-dordogne.com/info@vallee-dordogne.com

- **Prochaines permanences de l'ADIL :** vendredis 20 mars et 17 avril, de 13h30 à 16h à la mairie de Souillac.

- **Prochaine permanence de l'Armée de Terre :** mercredi 15 avril, de 13h30 à 16h30, salle voûtée, avenue de Sarlat.

- **Maison des Aidants :** mardi 10 et mercredi 11 mars, mardi 7 et mercredi 8 avril, toute la journée, salle du Bellay ou salle voûtée, avenue de Sarlat.

PHARMACIES DE GARDE

MARS 2020

- Du 3 au 10 mars : Pharmacie SCHUERMANS, route de Souillac, MARTEL, 05.65.37.30.11
- Du 10 au 17 mars : Pharmacie du PONDAILLAN, 1 avenue de Verdun, SOUILLAC, 05.65.32.79.71
- Du 17 au 24 mars : Pharmacie du CENTRE, 25 bd Louis Jean Malvy, SOUILLAC, 05.65.32.79.48
- Du 24 au 31 mars : Pharmacie POUYES, 28 avenue du Gal de Gaulle, SOUILLAC, 05.65.32.70.59

AVRIL 2020

- Du 31 mars au 7 avril : Pharmacie HADJ KACI, le Bourg, CRESSENSAC, 05.65.37.70.09
- Du 7 au 14 avril : Pharmacie BONNET VELLE, place Léon Gambetta, MARTEL, 05.65.37.31.41
- Du 21 au 28 avril : Pharmacie du PONDAILLAN, 1 avenue de Verdun, SOUILLAC, 05.65.32.79.71
- Du 28 avril au 5 mai : Pharmacie du CENTRE, 25 bd Louis Jean Malvy, SOUILLAC, 05.65.32.79.48

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins



Le mot des élus

Notre mandat touche à sa fin et nous souhaitons vous dire combien ces six années ont très vite passé tant la tâche a été grande mais ô combien intéressante. Nous nous sommes attachés à suivre nos engagements de campagne dans la mesure des impératifs budgétaires et des impondérables.

Nous espérons avoir répondu à vos attentes, du moins en partie. Merci à ceux d'entre vous qui nous ont aidé à mener à bien cette mandature.

C'est donc avec la satisfaction du devoir accompli et avec une nostalgie certaine que nous laissons la place à l'équipe qui prendra la relève et nous n'en doutons pas, avec autant d'enthousiasme que celui qui nous a animé.

Bien sincèrement,

Les Elus 2014-2020

Nous nous sommes attachés à suivre nos engagements de campagne.

Avis aux associations

Vous utilisez de la vaisselle jetable dans le cadre de vos activités ou pour l'organisation de manifestations. Pour mémoire, ci-dessous un rappel de la législation à appliquer dès à présent.

L'article L. 541-10-5 précité prévoit que ses modalités d'application seront fixées par décret : III. – Au plus tard le 1er janvier 2020, il est mis fin à la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table, pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateau-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons en matière plastique, sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées. [...] Les modalités d'application des trois premiers alinéas du présent III sont fixées par décret, notamment la teneur biosourcée minimale des gobelets, verres et assiettes et les conditions dans lesquelles cette teneur est progressivement augmentée.

Merci de bien vouloir respecter ces dispositions, nous vous rappelons que 2 sets de tri sélectif sont à votre disposition pour vos manifestations, vérifiez bien d'acheter dans tous les cas des articles présentant le logo "Recyclable" (3 flèches tournantes).

Pour info:

La plupart des plastiques biosourcés proviennent du blé, du maïs, de la betterave, de la canne à sucre ou de la pomme de terre. Les plus communs sont le bio PE (polyéthylène), le bio PET (polyéthylène téréphtalate) et le PLA (polylactide).

RECRUTEMENT DE PERSONNELS SAISONNIERS

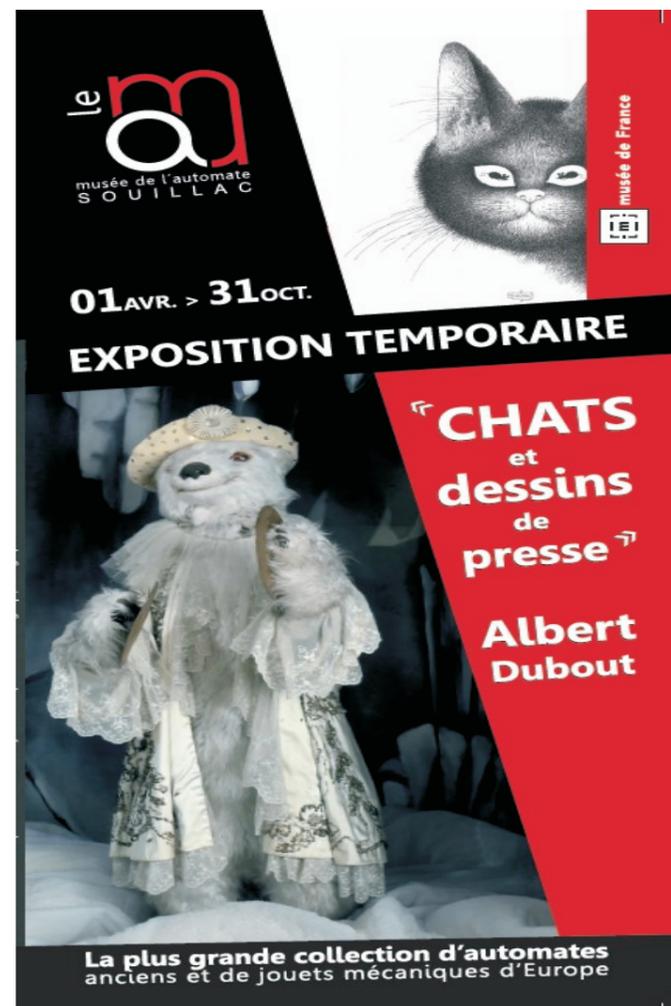


- Vous êtes étudiant,
- Vous habitez Souillac

Vous pourriez consacrer une partie de vos vacances d'été à une mission de service public auprès des services municipaux de la ville de Souillac

Merci de bien vouloir transmettre à la mairie votre CV ainsi qu'un courrier qui précisera vos disponibilités et le lieu de travail souhaité (services techniques, espaces verts, musée). La sélection des candidatures aura lieu au cours du 2ème trimestre.

Renseignements au bureau des élus au
05.65.32.07.83



Dans le cadre de Premières Pages 2020, un album sera offert aux bébés lotois nés ou adoptés en 2019.

Cette année, venez chercher l'album « Si petit » de Florian Pigé aux éditions HongFei. Rendez-vous avec votre bon de retrait à la bibliothèque municipale de Souillac.

- **Du mercredi 4 mars au samedi 4 avril :** Exposition « Petit à petit, bébé lecteur deviendra grand ». Sélection d'albums pour les tout-petits, section jeunesse à la bibliothèque municipale.

- **Mercredi 4 mars :** Projection du film de Joëlle Léandre « Affamée » au cinéma «Le Paris» à 15h30. Organisée par « Souillac en Jazz », en partenariat avec les écoles de musique et de danse, clubs de théâtre et chorales et en présence du réalisateur Christian Pouget.

- **Dimanche 8 mars :** Concert de l'Union Musicale Gourdonnaise avec la participation des chorales « Cant'Souillac », « Cantarelle » et « Les Echos de la Bouriane », à 15h30 au Palais des Congrès. Entrée au chapeau.

- **Jeudi 12 mars :** A 15h, à la bibliothèque municipale, atelier d'écriture animé par Bérénice suivi à 16h30 du club lecture animé par Michel Desprez, poésies « Les animaux », dans le cadre du printemps des poètes 2020 « Le courage ».

- **Jeudi 12 mars :** Don du sang de 14h à 19h, Palais des Congrès, en collaboration avec le Lycée Hôtelier Quercy Périgord.

- **Samedi 14 mars :** Carnaval de Souillac organisé par la mairie de Souillac et le Centre de Loisirs. Défilé dans le centre ville à partir de 14h30 (rendez-vous sur le parking de l'école élémentaire à partir de 14h), jeté de confettis, animations musicales.

A 16h30, goûter offert par la municipalité dans la salle Du Bellay.

- **Samedi 14 mars :** Atelier d'Arts Plastiques « Tampons colorés », animé par Clémence Laporte des ateliers des Arques, avec une présentation d'un tableau de l'Arthothèque du Lot, à 10h30, section jeunesse à la bibliothèque municipale.

Public : 2 à 5 ans avec un parent (sur inscription, durée 1h).

- **Dimanche 15 mars :** 1er tour des élections municipales, salle Saint-Martin, de 8h à 18h.

- **Jeudi 19 mars :** Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, à 18h, square Chapou, suivi d'un apéritif offert par la municipalité, salle Du Bellay.

- **Dimanche 22 mars :** 2ème tour des élections municipales, salle Saint-Martin, de 8h à 18h.

- **Samedi 28 mars :** Journée Portes Ouvertes au Lycée Polyvalent Louis Vicat, de 9h à 12h30.

- **Du mercredi 1er avril au vendredi 30 octobre :** Exposition pleine d'humour « Les chats et les dessins de presse d'Albert Dubout » au Musée de l'Automate.

Ouverture avril, mai, juin, septembre et octobre : du mardi au dimanche inclus de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Juillet / Août : tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30.

- **Jeudi 2 avril :** 5ème édition du « Forum des emplois saisonniers », de 14h à 17h, au Palais des Congrès. Organisé par « Pôle Emploi » de Souillac.

- **Samedi 4 avril :** Loto annuel de l'école de Football de Souillac, à 20h30, Palais des Congrès. Buvette. De nombreux lots à gagner...

- **Dimanche 5 avril :** « 29ème TRANSSOUILLAGAISE », V.T.T et Marche, stade de Souillac à partir de 9h. Accueil et inscription des participants à partir de 7h45 au stade, départ à 9h. 4 parcours VTT de 20, 33, 48 et 64km, 3 circuits de marche de 6, 13 et 22 km, 2 circuits de marche nordique de 13 et 18km. Ravitaillement sur les circuits et soupe au fromage à l'arrivée. Organisée par « Souillac Cyclisme » et la Fédération Française de cyclotourisme (FFCT).

- **Du mercredi 8 avril au mardi 5 mai :** Exposition de pastels « Portraits d'ici et d'ailleurs » de Didier Le Gouestre de Saint-Sozy, bibliothèque municipale.

- **Jeudi 9 avril :** A 15h, bibliothèque municipale, atelier d'écriture animé par Bérénice, suivi à 16h30 du club lecture animé par Michel Desprez. Discussion autour de « Rien n'est noir » de Claire Berest ou « Diego et Frida » de J.M.G. Le Clezio (biographies sur Frida Khalo).

- **Vendredi 10 avril :** Vernissage de l'exposition de pastels de Didier Le Gouestre, à 17h30, bibliothèque municipale. Verre de l'amitié offert par l'association « Lire, Voir, Ecouter ».

- **Vendredi 17 avril :** Spectacle avec Vincent Moscato, à 20h30 au Palais des



Congrès. **Tarif :** 36€ (placement libre assis).

- **Samedi 25 avril :** Concert avec le trio jazz « Tatanka », à 20h30, salle du Bellay. **Tarifs :** 12€ (plein), 8€ (demandeurs d'emplois), 5€ (-18 ans et étudiants de -25 ans). Organisé par le Théâtre de l'Usine Saint-Céré en partenariat avec « Souillac en Jazz ».

- **Dimanche 26 avril :** Journée du Souvenir de la Déportation, à 12h, square Chapou, suivie d'un apéritif offert par la municipalité, salle Du Bellay.

- **Dimanche 26 avril :** Concert « Valery Orlov – La grande voix russe », à 17h, Abbaye Sainte-Marie. Billetterie sur place, 1h avant le concert. **Tarif :** plein 12€, 10€ pour les demandeurs d'emploi, étudiants et groupes de plus de 8 personnes, gratuit pour les -12 ans.

- **Du mardi 28 avril au mardi 5 mai :** Exposition d'une douzaine d'illustrations originales de la trilogie de Florian Pigé, bibliothèque municipale.

- **Mercredi 29 avril :** Rencontre avec Florian Pigé, auteur et illustrateur de l'album Premières Pages 2020, à 10h30, bibliothèque municipale. Création d'une fresque collective à partir de tampons créés par l'auteur. **Public :** famille.

**Elections municipales
Dimanches 15 et 22 mars**

**ELECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

A Souillac, vous élirez

- les conseillers municipaux : 23
- les conseillers communautaires : 6

Les conseillers communautaires représenteront votre commune au sein de la communauté de communes « Causses et Vallée de la Dordogne » (CAUVALDOR).

Les candidats aux sièges de conseillers communautaires sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Au moment du vote, vous aurez un seul bulletin mais y figureront deux listes de candidats : les conseillers municipaux et les conseillers communautaires.

Vous ne voterez qu'une fois pour les deux listes que vous ne pourrez pas séparer (toute rayure ou annotation rendront le bulletin nul).

Les bureaux de vote situés à la salle Saint Martin seront ouverts **de 8h à 18h**.

Au moment du vote, **les électeurs doivent :**

- **obligatoirement présenter une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, ...) conformément à l'arrêté du 16 novembre 2018 pris en application de l'article R.60 du code électoral.
- **et se munir de leur carte électorale** (en cas de perte une attestation d'inscription pourra être remise à l'entrée des bureaux de vote).

Les procurations

Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez confier à un autre électeur de la commune, inscrit sur les listes électorales de la même commune (pas obligatoirement du même bureau), le soin de voter pour vous, en établissant **une procuration**.

Dans ce cas, le mandat (personne qui fait la procuration) doit faire établir une procuration et informer le mandataire (celui qui reçoit la procuration).

La procuration peut être établie au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger) du domicile ou du lieu de travail, il faut se munir d'une pièce d'identité.

N'attendez pas le dernier moment, il faut prendre en compte les délais d'acheminement de la procuration pour qu'elle soit prise en compte. Les procurations doivent parvenir à la mairie avant le jour du scrutin.

Attention, le mandataire ne peut recevoir qu'une seule procuration établie en France, et éventuellement une deuxième si elle est établie à l'étranger.

La procuration peut concerner soit le 1er tour, soit le 2ème tour, soit les 2 tours d'une élection, soit toutes les élections pendant une durée maximale d'un an.

Jeudi 19 mars 2020

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
A 18h, Square Chapou
Suivie d'un apéritif offert par la municipalité, salle du Bellay



Dimanche 26 avril 2020

Journée du Souvenir de la Déportation
A 12h, Square Chapou
Suivie d'un apéritif offert par la municipalité, salle du Bellay



Parents,

les inscriptions à l'Ecole Maternelle, pour la prochaine rentrée de **septembre 2020** auront lieu **du 27 février au 30 Mai 2020**. Cela concerne les enfants nés en 2017. En fonction des places disponibles, seront accueillis les enfants nés début 2018. Une pré-inscription en Mairie est obligatoire; ensuite vous prendrez rendez-vous auprès de la Directrice au **05-65-37-83-05**.

Procédure de reprise de concessions en état d'abandon au cimetière du Puy d'Alon

Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles.

Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à cette situation, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La liste des concessions visées par cette procédure est consultable en mairie.

Le premier constat d'état d'abandon aura lieu le **mardi 3 mars à 14h** en présence de Madame Jeannine AUBRUN, Première Adjointe au Maire de la commune.

Le Maire invite les héritiers du concessionnaire ou les personnes chargées de l'entretien à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.